

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de BETHUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
CITÉ DES ÉLECTRICIENS

Le 5 janvier 2021, à 16h30, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni à la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, sous la présidence de Monsieur Julien DAGBERT, en suite d'une convocation en date du 22 décembre 2020.

Etaient présents :

Monsieur Julien DAGBERT, Président

Monsieur Philibert BERRIER, Vice-Président

Madame Maryse BERTOUX

Madame Catherine BERTRAM

Monsieur Pascal GODIN

Monsieur Jean Paul KORBAS

Madame Virginie LABROCHE

Madame Sylvie MEYFROIDT, suppléante de Monsieur Olivier GACQUERRE

Monsieur Robert MILLE

Monsieur Ludovic PAJOT

Madame Virginie SOUILLIART

Etaient absents excusés :

Monsieur Norbert CROZIER

Madame Isabelle LEVENT

Procuration :

Monsieur Norbert CROZIER donne procuration à Monsieur Jean Paul KORBAS

Cité des Électriciens

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
5 JANVIER 2021**

FINANCES

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Conformément aux lois n°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création et au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,

Conformément aux statuts de l'EPCC Cité des Électriciens et notamment son article II.4.1,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la tenue du rapport sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants,

Considérant que ce rapport doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, »

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
le Conseil d'Administration,
à l'unanimité

PREND ACTE, après avoir entendu les observations de chacun dans la cadre du débat d'orientation budgétaire, du rapport sur les orientations budgétaires de l'EPCC Cité des Électriciens pour l'année 2021, annexé à la présente délibération.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement. »

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Le Président


Julien DAGBERT


Certifié exécutoire par le président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **25 JAN 2021**

Et de sa publication le **22 JAN 2021**

Le Président


Julien DAGBERT

REÇU LE 25 JAN. 2021

